



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 12837

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme des lycées et particulièrement sur l'enseignement des SES (sciences économiques et sociales) et la filière ES (économique et sociale - ancienne section B). Au fil des mois, depuis que se profile la perspective d'une réforme des lycées, diverses « rumeurs » ont fait état de projets de rédefinitions des filières : ces informations évoquent, soit un tronc commun pour l'enseignement général des lycées, complété par des options (dont les SES), soit la mise en place de deux pôles l'un littéraire, l'autre scientifique. Dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, ceci pourrait signifier la disparition de la filière ES. La filière économique et sociale - à la suite de la section B - a joué un rôle important dans la démocratisation du lycée. Elle a permis d'offrir des débouchés post-bac variés (enseignements universitaires dans diverses disciplines : droit, sciences économiques, sciences humaines, lettres et langues, écoles de commerce préparées dans les classes préparatoires « voie économique » rénovées récemment, instituts universitaires de technologie, brevets de techniciens supérieurs) dans lesquels ils réussissent de manière tout à fait honorable, ainsi qu'en attestent diverses statistiques récentes. L'enseignement des sciences économiques et sociales comporte également une dimension pluridisciplinaire grâce à la mobilisation de l'économie et de la sociologie principalement, auxquelles s'ajoutent des références à la démographie et aux sciences politiques. Sans chercher à se situer au niveau d'une formation spécialisée caractéristique de l'enseignement universitaire, les SES cherchent à apporter aux élèves de second cycle des lycées, un élargissement de leur culture générale dans des domaines fondamentaux pour les aider à mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. En ce sens, l'enseignement des sciences économiques et sociales semble particulièrement à sa place pour participer à une éducation citoyenne des lycéens. Au regard de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui préciser si la filière ES est effectivement menacée.

Texte de la réponse

Les rumeurs faisant état d'une éventuelle suppression de la filière économique et sociale de la voie générale du lycée sont sans fondement. Les partenaires concernés, et notamment l'association des professeurs de sciences économiques et sociales, ont reçu toutes les informations utiles au cours de multiples entretiens. La journée consacrée à cette discipline, organisée à Rennes par M. le professeur Daniel Cohen, a seulement indiqué que des discussions demeurent indispensables pour surmonter les divergences sur la place et la nature des mathématiques à enseigner, sur l'articulation entre sociologie et économie, sur l'harmonisation indispensable de l'histoire et de la géographie avec les sciences sociales. Les enseignants seront bien sûr associés à ce travail constructif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12837

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1868

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5299